

# INFO-LETTRE SPG

No 1 – décembre 2010

## Groupe paritaire sur l'horaire scolaire

Il s'agit de la commission Horaire Scolaire, qui a perdu le H de Harnos, puisqu'elle ne s'occupe que du projet de loi (PL) déposé au Parlement par M. Beer concernant la modification de l'horaire de l'écolier. Bipartite, elle réunit des représentant-e-s de la DGEP et de la SPG pour négocier les conditions d'application de ce PL s'il devait passer en l'état. Cette commission permet de faire entendre notre voix, de négocier des conditions cadre qui préserveront, voire amélioreront, nos prestations auprès des élèves tout en cherchant à conserver les meilleures conditions de travail possibles pour le corps enseignant.

Après une première réunion au cours de laquelle la DGEP a fourni un document de travail, une commission interne, composée d'une douzaine de membres de l'Assemblée des délégué-e-s des deux divisions, du spécialisé, avec des représentants MS, s'est réunie pour fournir des pistes pour la suite des négociations. Enrichie par cette matinée de travail, les délégué-e-s ont participé à une deuxième bipartite au cours de laquelle ils ont insisté principalement sur trois points :

- Si l'accueil en 1P est amené à disparaître, il est indispensable de mettre en place des temps de co-enseignement pour permettre à chaque élève de bénéficier d'un moment d'enseignement en petits groupes dans la journée, notamment dans la perspective de l'acquisition de la lecture.
- Pour honorer les objectifs minimaux du PER, la SPG a demandé que chaque élève puisse bénéficier du temps de co-enseignement dont il a besoin.
- Les enseignant-e-s de la division moyenne travaillent actuellement 28.9 périodes. Comme le nouvel horaire est découpé en périodes de 45 minutes pour permettre aux enseignants de bénéficier de 4 plages pour travailler hors de la présence des élèves, il reste 0,9 période par semaine que les enseignant-e-s devraient à leur employeur. Etant donné l'augmentation de la charge administrative de ces dernières années, les temps de concertation plus nombreux et les risques de glissement de cette heure en appui hors temps scolaire, la SPG a revendiqué l'abandon pur et simple de ce 0,9 période.

## Conférence de l'enseignement primaire (CEP)

La SPG maintient sa demande de postes supplémentaires pour qu'une intégration des élèves à besoins spécifiques soit réalisable et de qualité. Concernant le bureau d'accueil, la SPG a fait part à la DGEP de ses regrets quant à la relative opacité de cette structure, qui fait parfois office de doublon avec l'accueil pratiqué dans les établissements scolaires.

## Commission de fonctionnement de l'enseignement primaire

La SPG a souligné l'importance de l'évaluation des projets d'établissement par tous les acteurs concernés. La DGEP mène une enquête uniquement auprès des Dir-E sur les conseils d'établissements. Pour la SPG, il est important que l'avis de tous soit pris en compte. L'Observatoire a rendu son analyse sur la reconfiguration des établissements dans un document de 25 pages, non diffusable pour l'instant, mais il est possible de lire une note synthétique sur ETIDEP : <http://icp.ge.ch/ep/etidep/spip.php?article1190>. Ce sujet a été repris lors de la commission de fonctionnement du mois de décembre. La SPG restera sur ses gardes. *A suivre de près sur le terrain...*

## Commission pédagogique

La SPG a insisté sur les besoins en formation continue (FC) pour la mise en œuvre du PER. Elle n'accepte pas les propositions de formation faites par la DGEP (pris sur temps scolaire dans le quota de la FC des établissements). Concernant l'introduction de l'anglais (2 périodes hebdomadaires) : la phase pilote romande commence. L'option choisie est de confier cet enseignement à un titulaire généraliste habilité (niveau B2). *Affaire à suivre...*

**Livret scolaire:** afin d'être « PER compatible », le carnet devra être changé ; l'évaluation restera une prérogative cantonale.

**Mesures d'accompagnement.** La SPG maintient la pression afin que les mesures d'accompagnement soient repensées au vu de la réalité du terrain. La DGEP a indiqué qu'elle déterminera des dispositifs plus ciblés et des recommandations à l'attention des Dir-E. La SPG a clairement rappelé l'insatisfaction forte et grandissante des enseignant-e-s face au manque de moyens : taux d'ECSP par établissement en diminution, mise en place d'études surveillées/appui peu ou mal définie, effectifs de classes encore trop importants,...

### **Commission de gestion**

Cette commission s'est réunie une première fois en décembre, avec des représentant-e-s de la DGEP, de l'AGCEP et de la SPG. Le problème du quota photocopies a été abordé. La SPG déplore que le manque de manuels scolaires oblige les enseignant-e-s à multiplier les documents détachés. Elle veille à ce qu'à court terme aucun-e enseignant-e ne soit pénalisé-e par une restriction du nombre de copies. A plus long terme, des incitations à la diminution de photocopies devraient être mises en place, notamment par les moyens d'enseignement romands qui fourniront des cahiers de l'élève.

Le dossier des MS a été ouvert, avec de nombreux points à reprendre. Les Spécialistes sont trop souvent remplacés par des personnes mal formées pour la discipline concernée, ce qui préterite le temps et la qualité dévolus à la discipline et, partant, l'érode. La SPG s'inquiète du nombre important de MS en congé maladie. Cela est le signe d'un véritable problème de pénibilité dû, selon elle, à plusieurs raisons :

- Les MS sont isolés et subissent parfois des pressions lors de la mise en place des horaires, les obligeant à des bricolages difficiles à tenir.
- L'ambition de rattachement à UNE équipe s'avère un objectif non atteint. Sur le terrain, les MS sont tiraillés entre les besoins aussi importants que légitimes des différents établissements dans lesquels ils s'engagent.

*Le comité entend renforcer le contact avec ses membres MS de toutes les disciplines.*

### **Divers**

AD/SPG : Mardi 18 janvier 2011 de 18h00 à 20h30 à la Maison des associations

#### **Nous recherchons...**

Un-e délégué-e à la commission de contrôle de gestion à la CIA.

Des enseignant-e-s de la division élémentaire et des enseignant-e-s ou éducatrices/teurs du spécialisé pour le comité SPG...